

<p>DIMANCHE 01 AVRIL</p> <p>Rendez-vous 18h00</p>	<p>Départ à 18h30 en autocar au collège dans la cour. Se garer devant le collège et venir attendre dans le préau. Transporteur avec UN bus et deux chauffeurs.</p> <p>Prévoir dans un petit sac à emporter dans le car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le REPAS DU SOIR (sandwichs, chips et yaourt à boire, pas trop de chips et de bonbons !) <p>Arrêt sur les aires d'autoroutes pour les repas et pauses.</p>
<p>LUNDI MATIN 02 AVRIL</p>	<p>Arrivée vers 08H00 heures à PRALOGNAN en région Rhône-Alpes (Savoie) dans le parc régional de la VANOISE. Dans le cœur du village au pied des pistes.</p> <p>Info sur le blog : http://skicldumarais.canalblog.com/</p> <p>Installation dans les chambres. Petit déjeuner sous forme de buffet. Découverte du lieu de vie. Prise du matériel.</p>
<p>LUNDI 02 AVRIL</p> <p>Au</p> <p>Vendredi 06 AVRIL</p>	<p>Petit déjeuner de 8h00 à 8h45.</p> <p>Cours de ski de 9h00 à 12h00. Un moniteur UCPA en charge d'un groupe (12 élèves maximum). Un professeur référent par groupe.</p> <p>Déjeuner et détente de 12h00 à 14h00 au centre.</p> <p>Cours de ski de 14h00 à 17h00. Un moniteur UCPA en charge d'un groupe (12 élèves maximum). Un professeur référent par groupe.</p> <p>Goûter au centre de 17h00 à 17h30.</p> <p>Entre 17h30 et le dîner: Détente, compte rendu à faire sur le dossier, promenades dans le village sous la surveillance des professeurs (une à deux fois dans la semaine).</p> <p>Dîner à partir de 19h00.</p> <p>Animations au centre jusqu'à 21h00-21h30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Topo neige (explications sur les avalanches et les secours en montagne) • Quizz musical • Jeux de société • Soirée dansante <p>Coucher 22h00.</p>
<p>Vendredi 06 AVRIL A 18h00</p>	<p>Départ de PRALOGNAN vers 17h30 après le goûter. Arrêt sur une aire d'autoroute pour dîner (repas froid fourni par le centre UCPA avec sandwichs en plus). Retour vers 07h30 le SAMEDI 07 AVRIL. Info sur le blog sur la route afin de préciser l'horaire d'arrivée. (S'il n'y a pas d'infos sur le blog, l'horaire de 7h30 sera respectée).</p>

**PROGRAMME DU STAGE SKI A VALLOIRE
DU DIMANCHE 01 AVRIL AU SAMEDI 07 AVRIL 2018**

B

ORGANISE PAR LE COLLEGE DU MARAIS DE ST JEAN DE DAYE

Feuille à CONSERVER

<p>DIMANCHE 01 AVRIL</p> <p>Rendez-vous 18h00</p>	<p>Départ à 18h30 en autocar au collège dans la cour. Se garer devant le collège et venir attendre dans le préau. Transporteur avec UN bus et deux chauffeurs.</p> <p>Prévoir dans un petit sac à emporter dans le car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le REPAS DU SOIR (sandwichs, chips et yaourt à boire, pas trop de chips et de bonbons !) <p>Arrêt sur les aires d'autoroutes pour les repas et pauses.</p>
<p>LUNDI MATIN 02 AVRIL</p>	<p>Arrivée vers 08H00 heures à PRALOGNAN en région Rhône-Alpes (Savoie) dans le parc régional de la VANOISE. Dans le cœur du village au pied des pistes.</p> <p>Info sur le blog : http://skicldumarais.canalblog.com/</p> <p>Installation dans les chambres. Petit déjeuner sous forme de buffet. Découverte du lieu de vie. Prise du matériel.</p>
<p>LUNDI 02 AVRIL</p> <p>Au</p> <p>Vendredi 06 AVRIL</p>	<p>Petit déjeuner de 8h00 à 8h45.</p> <p>Cours de ski de 9h00 à 12h00. Un moniteur UCPA en charge d'un groupe (12 élèves maximum). Un professeur référent par groupe.</p> <p>Déjeuner et détente de 12h00 à 14h00 au centre.</p> <p>Cours de ski de 14h00 à 17h00. Un moniteur UCPA en charge d'un groupe (12 élèves maximum). Un professeur référent par groupe.</p> <p>Goûter au centre de 17h00 à 17h30.</p> <p>Entre 17h30 et le dîner: Détente, compte rendu à faire sur le dossier, promenades dans le village sous la surveillance des professeurs (une à deux fois dans la semaine).</p> <p>Dîner à partir de 19h00.</p> <p>Animations au centre jusqu'à 21h00-21h30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Topo neige (explications sur les avalanches et les secours en montagne) • Quizz musical • Jeux de société • Soirée dansante <p>Coucher 22h00.</p>
<p>Vendredi 06 AVRIL A 18h00</p>	<p>Départ de PRALOGNAN vers 17h30 après le goûter. Arrêt sur une aire d'autoroute pour dîner (repas froid fourni par le centre UCPA avec sandwichs en plus).</p> <p>Retour vers 07h30 le SAMEDI 07 AVRIL.</p> <p>Info sur le blog sur la route afin de préciser l'horaire d'arrivée. (S'il n'y a pas d'infos sur le blog, l'horaire de 7h30 sera respectée).</p>

L'HEBERGEMENT :

L'hébergement et la pension complète sont assurés dans le cadre de la convention de séjour conclue entre le collège et le centre UCPA de Valloire.

Les professeurs sont logés dans des chambres séparées mais à proximité de celles des élèves.

L'ACCOMPAGNEMENT :

L'encadrement par les professeurs est permanent, hormis pendant les cours de ski assurés par le moniteur diplômé de l'UCPA.

Un membre de l'équipe du collège suit le groupe et intervient pédagogiquement en cas de difficultés particulières.

Les professeurs auront des contacts réguliers avec les moniteurs UCPA pour faire le point sur les progrès ou les difficultés de chacun.

Les professeurs restent sur les pistes avec les groupes et peuvent être joints rapidement par le moniteur UCPA.

En cas d'accident, de maladie ou de malaise passager ne nécessitant pas de rapatriement, un professeur restera avec les élèves concernés au centre.

Les parents seront aussitôt avertis ainsi que le chef d'établissement.

ACTIVITE SKI :

L'activité ski est une activité de groupe et ne peut en aucun cas donner lieu à un cours particulier. Le niveau de pratique évolue au fur et à mesure des progrès de chacun et des changements de groupe peuvent avoir lieu.

Les pistes de ski sont choisies par les moniteurs en fonction des progrès constatés ainsi que du niveau des élèves, avec le souci de ne jamais engager un groupe d'élèves sur une piste trop difficile pour celui-ci.

La progression même du stage a pour but de conduire les élèves à un premier niveau de maîtrise du ski alpin dans des conditions de vitesse de déplacement déjà rapide. Le plaisir de la glisse étant l'un des buts de cette activité physique de pleine nature. Les chutes y sont fréquentes, mais sans gravité, heureusement, en général. Le risque d'une blessure, comme dans toute activité physique, n'est pas à exclure totalement.

RAPPEL CONTRAT

Nous devons nous aligner sur les conditions d'annulation de l'organisme qui nous accueille. Le collège retiendra une partie des sommes déjà versées calculée en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après.

A plus de 100 jours.	Sans frais
Entre 100 et 31 jours.	10%
Entre 30 et 21 jours.	25%
Entre 20 et 15 jours.	50%
Entre 14 et 8 jours.	75%
Entre J-7 et le départ.	100%

Je choisis de payer par chèques bancaires ou en espèces:

Verser 315 euros en UNE seule fois pour le 02 Octobre 2017.

Verser 315 euros en deux fois. - DEUX chèques de 157.50 euros.

Le premier à donner le 02 octobre 2017, le second avant le 01 février 2017.

Verser 315 euros en cinq fois. - CINQ chèques de 63 euros.

Le premier le 02 octobre 2017

le quatrième le 08 janvier 2018

le second le 06 novembre 2017,

le dernier le 01 février 2017

le troisième le 01 décembre 2017

L'intendance ne peut pas conserver des chèques établis à l'avance.

Il vous faudra donner les chèques au fur et à mesure.

Le règlement du séjour devra être effectué avant le départ de votre enfant sans quoi il ne pourra pas y participer.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du collège du marais.

Nous vous rappelons qu'il est possible pour les familles de bénéficier de différentes aides des communes ainsi que des comités d'entreprises. Une attestation est alors demandée par les communes et entreprises.

Cette attestation sera délivrée au retour du séjour.

L'HEBERGEMENT :

L'hébergement et la pension complète sont assurés dans le cadre de la convention de séjour conclue entre le collège et le centre UCPA de Valloire.

Les professeurs sont logés dans des chambres séparées mais à proximité de celles des élèves.

L'ACCOMPAGNEMENT :

L'encadrement par les professeurs est permanent, hormis pendant les cours de ski assurés par le moniteur diplômé de l'UCPA.

Un membre de l'équipe du collège suit le groupe et intervient pédagogiquement en cas de difficultés particulières.

Les professeurs auront des contacts réguliers avec les moniteurs UCPA pour faire le point sur les progrès ou les difficultés de chacun.

Les professeurs restent sur les pistes avec les groupes et peuvent être joints rapidement par le moniteur UCPA.

En cas d'accident, de maladie ou de malaise passager ne nécessitant pas de rapatriement, un professeur restera avec les élèves concernés au centre.

Les parents seront aussitôt avertis ainsi que le chef d'établissement.

ACTIVITE SKI :

L'activité ski est une activité de groupe et ne peut en aucun cas donner lieu à un cours particulier. Le niveau de pratique évolue au fur et à mesure des progrès de chacun et des changements de groupe peuvent avoir lieu.

Les pistes de ski sont choisies par les moniteurs en fonction des progrès constatés ainsi que du niveau des élèves, avec le souci de ne jamais engager un groupe d'élèves sur une piste trop difficile pour celui-ci.

La progression même du stage a pour but de conduire les élèves à un premier niveau de maîtrise du ski alpin dans des conditions de vitesse de déplacement déjà rapide. Le plaisir de la glisse étant l'un des buts de cette activité physique de pleine nature. Les chutes y sont fréquentes, mais sans gravité, heureusement, en général. Le risque d'une blessure, comme dans toute activité physique, n'est pas à exclure totalement.

RAPPEL CONTRAT

Nous devons nous aligner sur les conditions d'annulation de l'organisme qui nous accueille. Le collège retiendra une partie des sommes déjà versées calculée en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après.

A plus de 100 jours.	Sans frais
Entre 100 et 31 jours.	10%
Entre 30 et 21 jours.	25%
Entre 20 et 15 jours.	50%
Entre 14 et 8 jours.	75%
Entre J-7 et le départ.	100%

Je choisis de payer par chèques bancaires ou en espèces:

Verser 315 euros en UNE seule fois pour le 02 Octobre 2017.

Verser 315 euros en deux fois. - DEUX chèques de 157.50 euros.

Le premier à donner le 02 octobre 2017, le second avant le 01 février 2017.

Verser 315 euros en cinq fois. - CINQ chèques de 63 euros.

Le premier le 02 octobre 2017

le quatrième le 08 janvier 2018

le second le 06 novembre 2017,

le dernier le 01 février 2017

le troisième le 01 décembre 2017

L'intendance ne peut pas conserver des chèques établis à l'avance.

Il vous faudra donner les chèques au fur et à mesure.

Le règlement du séjour devra être effectué avant le départ de votre enfant sans quoi il ne pourra pas y participer.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du collège du marais.

Nous vous rappelons qu'il est possible pour les familles de bénéficier de différentes aides des communes ainsi que des comités d'entreprises. Une attestation est alors demandée par les communes et entreprises.

Cette attestation sera délivrée au retour du séjour.